

COMMUNE de **Val d'Oust** **LES BRÈVES** #2

**MAGIE ET  
LUMIÈRES  
de NOËL**

En cette période de fin d'année un peu particulière, la commune se pare de ses illuminations et va faire vivre, le temps de quelques semaines, la magie de Noël.

Ces jours derniers, les services techniques étaient à pied d'œuvre pour installer sapins, guirlandes lumineuses, paquets cadeaux...

Une grande partie de l'avenue Yves Rober est malheureusement privée d'éclairage, à cause d'un vol de câbles.



# LA RÉSIDENCE DE L'OUST A L'ÉPREUVE DU COVID

**Le 28 octobre le président de la République confirme que la France allait de nouveau adopter un confinement, lors d'un discours solennel depuis l'Élysée. Ce même jour, une crise sanitaire sans précédent se profile à la résidence de l'Oust du Roc Saint-André**

Trois résidents ont présenté des symptômes de fièvre, l'un d'eux est testé positif Covid aux urgences de Ploërmel.

Le lendemain, l'ARS (Agence Régionale de Santé), contactée par Florence Prunet et Cynthia Chevalier, organise le dépistage de tous les résidents, du personnel et des intervenants extérieurs. La prise en charge médicale de cette structure non médicalisée devient inévitable. De plus, des dispositions de confinement et d'isolement sont mises en place.

Ces mesures radicales ont pu être mieux supportées par une prise en charge continue : visite journalière des médecins de la Chapelle Caro et Sérent à tour de rôle, présence permanente des infirmières libérales soutenues

par une équipe bénévole de professionnels de santé : Marie-Claude Le Tartesse, Claudine Caradec, Isabelle Marzin, Martine Jarry. La clinique des Augustines de Malestroit, qui a spécialement ouvert un service dédié Covid, a pris en charge les résidents présentant des signes d'aggravation.

Le virus a aussi touché le personnel non soignant. Il faut saluer l'intervention au pied levé d'un restaurateur qui est venu pourvoir à l'alimentation de l'ensemble de la résidence, pendant quelques jours, le personnel de cuisine étant lui aussi contaminé.

Habitants, personnels communaux ont apporté leur aide pour la préparation des plateaux repas et le service individuel en chambre. Chacun de ces bénévoles devait s'habiller, se désinfecter avant et après chaque intervention. Nous déplorons le décès de trois résidents, certains d'entre eux restent hospitalisés en ce début décembre. Le déconfinement progressif s'est mis en place, la vie en groupe a repris. La résidence Emmanuel Bono a été épargnée et n'a enregistré aucun cas de contamination.

*Cette période a été une véritable épreuve pour les résidents, les familles et le personnel. Je tiens à souligner l'investissement sans faille de Cynthia Chevalier auprès des résidents et du personnel dès le début de l'épidémie.*

*La nouvelle responsable de la structure, Dorothée Cancouët, a pris ses fonctions le 2 novembre dans ce contexte très délicat. Le personnel de la Mapa ainsi que tous les intervenants extérieurs ont fait face à une situation inédite avec beaucoup de courage et de conscience professionnelle.*

*Les bénévoles ont apporté leur aide qui s'est vite révélée indispensable. Une belle solidarité a permis de surmonter ces semaines difficiles.*

*Que tous en soient sincèrement remerciés."*

Florence Prunet



Dessin réalisé en avril pendant le premier confinement



# LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE EST POSÉE



Les participants ont pris tour à tour la parole



**Au premier rang :** Alexandre Boschet, conseiller • Nathalie Geffroy, adjointe, présidente du SIVU  
 • Patrick Vautier, sous-préfet • Michel Pichard, conseiller départemental  
 • Florence Prunet, maire de Val d'Oust, conseillère départementale  
 • Gaëlle Berthevas, maire de Saint-Abraham

**Au deuxième rang :** M. Gombeaux, M. Gumiaux, architectes • Marlène Le Jossec, conseillère  
 • Clarisse Brûle, conseillère St-Abraham • Alexandra Le Ninan, adjointe St-Abraham  
 • Lydia Denoual, adjointe

*L'école, c'est le lieu d'apprentissage de la diversité, le lieu où l'on apprend le vivre ensemble, ce qui est le fondement de notre société",*

c'est par ces mots que Patrick Vautier sous-préfet, a commencé son discours le 29 octobre lors de la cérémonie de pose de la première pierre de l'école Pablo Picasso. Nathalie Geffroy, adjointe et présidente du Syndicat intercommunal à vocation unique de Val d'Oust et de Saint-Abraham (Sivu) avait précisé en introduction que "la construction d'une école a toujours une valeur symbolique pour les communes, c'est le reflet d'un développement, l'indicateur d'une certaine vitalité."

#### L'ÉCOLE EN CHIFFRES :

160 élèves, superficie de 860 m<sup>2</sup>  
 Trois classes de maternelle  
 Trois classes de primaire  
 Une bibliothèque,  
 Une salle de motricité  
 Coût : 2 200 000 € TTC  
 - 420 000 € d'aide du département du Morbihan  
 - 395 000 € d'aide de l'ÉTAT  
 - un emprunt : 1 000 000 €  
 - le reste en fonds propres.



La directrice de l'école Pablo Picasso et une partie de son équipe enseignante



Coffrage et coulage de la dalle béton



## Marguerite a fêté son siècle d'existence

Marguerite Guyot a vécu au village des Faux en Quily de 1983 à 2014, date à laquelle elle rejoint l'EHPAD de Josselin. Originaire de Saint-Vincent-sur-Oust, elle y est née le 29 novembre 1920. Elle épouse Marcel en avril 1944 et donne naissance à deux enfants Michelle et Daniel.

C'est en 1953 que le couple prend possession de l'écluse n° 30 de Blond (Guillac). Marcel travaillant aux Ponts et Chaussées, c'est Marguerite qui assure les fonctions d'éclusière. Ses vaches, son potager, profitaient aux bateliers de passage. Beurre, lapins, poules, œufs, légumes avaient bonne réputation.

Son amour des fleurs lui a valu de nombreux prix et décoration, 1<sup>er</sup> puis 2<sup>e</sup> prix du concours des écluses fleuries en 1981, article de presse dans "l'ami des jardins".



Marguerite a 7 petits enfants, 9 arrière-petits enfants.

Merci à Michelle Ricaud (Pouho), fille de Marguerite, pour ce témoignage.

**LESBRÈVES  
DU CONSEIL****Transfert de  
compétence  
du PLUi  
à Ploërmel  
Communauté**

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 donne aux EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) [Ploërmel Communauté] la compétence en matière de PLU.

Cette compétence devait intervenir avant le 27 mars 2017. Elle était effective, en apportant une exception dans le cas où, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient, ce qui fut le cas pour Ploërmel Communauté.

La loi prévoit également qu'à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux, ceux-ci doivent délibérer à nouveau sur le transfert de la compétence PLU à l'EPCI et cela avant le 31 décembre 2020.

L'absence de délibération et surtout d'opposition à ce transfert entraînerait le transfert de la compétence PLU, le 1er Janvier 2021 à Ploërmel Communauté.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à Ploërmel Communauté au 1er janvier 2021.

La commune souhaite qu'une réflexion, quant à la mise en œuvre d'un PLUi (obligatoire en 2026), puisse être engagée par la communauté en lien avec les autres communes.

**URBANISME PRATIQUE**

La commune est désormais couverte par un plan local d'urbanisme qui régit les droits en matière d'urbanisme sur la commune. Suivant vos projets, il existe différentes démarches à accomplir.

**Vous souhaitez connaître les droits de votre terrain**

Il faut déposer un certificat d'urbanisme d'information (CERFA 13410\*05)

**Vous avez un projet de construction et vous souhaitez savoir si celui-ci est réalisable :**

Il faut déposer un certificat d'urbanisme opérationnel (CERFA 13410\*05)

**Vous souhaitez construire une maison**

Il faut déposer un permis de construire (CERFA 13406\*07)

**Vous souhaitez faire une extension de votre maison**

- L'extension est inférieure à 20 m²: une déclaration préalable sera suffisante (CERFA 13703\*07)
- L'extension est supérieure à 20 m²: un permis de construire sera nécessaire (CERFA 13406\*07)

**Vous souhaitez construire une piscine, poser des panneaux photovoltaïques, changer les ouvertures de votre habitation, édifier une clôture**

Une déclaration préalable sera nécessaire (CERFA 13703\*07)

**Vous souhaitez installer un abri de jardin ou un carport**

- Le projet est inférieur à 20m²: une déclaration préalable sera suffisante (CERFA 13406\*07)
- Le projet est supérieur à 20m²: un permis de construire sera nécessaire (CERFA 13409\*07)

**Vous souhaitez démolir un ancien bâtiment**

Le permis de démolir est nécessaire à compter du 01 janvier (CERFA 13405\*06)

**Pour tout projet d'aménagement ou de construction**

Nous vous invitons à contacter le service urbanisme de la mairie au **02-97-74-93-53**

ou par mail :

**amenagement@mairie-valdoust.fr**

qui vous renseignera sur les démarches à accomplir.

**N'engagez jamais de travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont possibles.**

Les différents formulaires sont accessibles sur le site internet de la commune **www.mairie-valdoust.fr**

ou vous pouvez les demander à l'adresse suivante : **amenagement@mairie-valdoust.fr**

**LESBRÈVES  
DU CONSEIL****VOIRIE****Vol de câbles alimentant plusieurs candélabres avenue Yves ROBER à la chapelle Caro**

La commune, après avoir déposé plainte auprès des services de la gendarmerie, a contacté Morbihan Énergies afin de procéder aux travaux de remplacement des câbles subtilisés.

La convention sera proposée par Morbihan Énergies. Cette convention définira les conditions de prise en charge par le syndicat intercommunal et le reste à charge pour la commune.

La commune fera l'objet d'une compensation financière de la part de son assurance à l'issue des travaux.

Le préjudice est estimé à 8 500 €.



Quilly Septembre 2020

**RÉFECTION DE LA VOIRIE**

Suite au conseil municipal du 22 Octobre 2020, une consultation a été effectuée dans le cadre de la réalisation du programme de voirie. Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de voirie 2020 - 2021 d'un montant d'environ 130 000,00€ H.T.

Les travaux de réfection de voirie interviendront à :  
La Saudraie sur 1060 mètres  
Villeneuve sur 330 mètres  
Impasse du Bois sur 200 mètres  
Mi -Voie sur 200 mètres  
Tremaillet sur 300 mètres.

## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ACTE 2



Axel et Camille

Léane, Baptiste, Léandre et les encadrants.

Ce dispositif, déjà utilisé en juillet 2019, avait permis à 27 jeunes de participer à différentes actions sur la commune tout en étant rémunérés à hauteur de 60€ pour 4 missions. Cette année, en raison de la crise sanitaire, le dispositif a été reporté aux vacances de la Toussaint. Ce sont donc 20 jeunes de la commune qui y ont participé !

Nous avons pu rencontrer « l'équipe du matin » de la seconde semaine. Léane,

Baptiste et Léandre, affairés au cimetière de Quily avec Lionel, nous racontent la découverte du travail des employés municipaux et leur plaisir d'apprendre avec des agents accueillants, pédagogues.

Leur seul regret, la météo capricieuse du mois d'octobre ! Quant à Camille et Axel, accompagnés de Sébastien, cette deuxième expérience est tout aussi agréable. Ils envisagent de mettre cet argent de côté pour des projets à venir :

permis de conduire, achats de fournitures... Ils nous confient que plus que l'argent, ce sont les rencontres, les échanges qui font de ce dispositif, une belle expérience !

Donc au-delà de l'aspect pécunier ces jeunes se sentent utiles sans pour autant que cela occupe toute leur journée puisqu'ils ont le choix entre 3 heures de travail le matin ou 3 heures l'après-midi : de quoi leur laisser du temps pour eux !

Ils ont découvert, ainsi, différents aspects du travail des agents qui n'est pas toujours visible aux yeux de tous, néanmoins essentiel pour la commune et ses habitants. Chaque mission est planifiée

et organisée via le service technique et c'est Corinne Le Douarin qui coordonne les équipes.

Les missions cette année sont essentiellement axées sur l'extérieur : désherbage manuel des trois cimetières, soufflage des feuilles, entretiens divers.

Certains d'entre eux ont pu aussi aider au tri et au rangement de livres à la médiathèque, aider à la préparation de la salle pour le conseil municipal du 22 octobre dernier.

Lydia Denoual, adjointe enfance, jeunesse et handicap, nous confie être ravie du succès de cette opération et envisage de la réitérer lorsque les conditions sanitaires seront à nouveau compatibles.



Nettoyage au cimetière de Quily.

## 11 NOVEMBRE - JOUR DE L'ARMISTICE

Chaque année a lieu une journée de commémoration observée en Europe et dans les pays du Commonwealth pour commémorer les sacrifices de la Première Guerre mondiale ainsi que d'autres guerres. Cette journée rappelle la signature de l'Armistice de 1918 mettant fin à ce conflit qui a provoqué 20 millions de morts et 21 millions de blessés.

Cette année marquait le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu.

La loi du 28 février 2012 a étendu l'hommage à "tous les morts pour la France" des conflits anciens ou actuels. Florence Prunet, maire de Val d'Oust, Philippe Mahé, maire délégué de La Chapelle Caro, Évelyne Blanchon, maire déléguée de Quily, ainsi que les anciens combattants, ont procédé à des dépôts de gerbes aux trois monuments aux morts des communes historiques.



Le Roc Saint-André

Quily

La Chapelle Caro

LESBRÈVES  
DU CONSEILZonage  
d'assainissement  
des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales apparaît aujourd'hui comme une nécessité, aussi bien en ville, qu'en zone rurale. La gestion des eaux pluviales doit répondre à plusieurs enjeux : préserver la qualité de l'eau pour ses multiples usages, réduire les risques d'inondation et de mouvement de terrain, favoriser un aménagement durable du territoire...

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Val d'Oust, la commune a dû procéder à des études complémentaires parmi lesquelles le zonage d'assainissement des eaux pluviales. Après plusieurs mois de travaux et afin d'engager la phase administrative du dossier, le conseil municipal doit procéder à l'arrêt de ce document afin de le soumettre ensuite à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) pour un « examen au cas par cas ».

La MRAe peut demander à la commune de procéder à une évaluation environnementale à l'issue de cet examen.

Cela est peu probable car la commune a engagé cette démarche dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU.

**Une enquête publique sera organisée durant le premier trimestre 2021** conjointement avec l'enquête relative au zonage d'assainissement des eaux usées portée par Ploërmel Communauté. Ce document est disponible en mairie.

L'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales est envisagée pour le second trimestre.

ORDURES MÉNAGÈRES  
BEAUCOUP TROP  
D'INCIVILITÉS

Le ramassage des ordures ménagères est géré par Ploërmel Communauté. C'est la société Sittommi basée à Pontivy qui est en charge de la collecte et de la destruction de ces déchets. Les agents travaillant pour cette société prélèvent **uniquement le contenu des bacs**.

Depuis de nombreux mois nous constatons des dépôts sauvages aux abords des containers, ce qui mobilise employés municipaux et véhicules pour une tâche qui ne leur est pas attribuée.

Par mesure de civisme et d'hygiène, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures et autres encombrants en dehors des bacs prévus à cet effet.

## DÉRATISATION

Pourquoi dératiser  
sans attendre ?

Il est important de ne pas laisser le problème de l'invasion par les nuisibles s'éterniser car vous pourriez être confrontés à des dégradations d'ordres matériels ou alimentaires (stocks de nourriture...), ainsi qu'à des souillages divers à cause des déjections des rats et souris.

Il est également important de noter que les rats sont susceptibles de véhiculer des maladies à cause d'un germe pathogène. Les maladies « anciennes » ne sont pas

Abandon d'ordures  
ou d'encombrants :  
une amende jusqu'à  
500 € prononcée par  
le maire

Non-élagage des arbres ou des haies, dépôt sauvage de matériel ou d'objets bloquant la voie publique, occupation à titre privatif du domaine public, occupation illégale du domaine public par un commerçant...

Le maire peut infliger une amende allant jusqu'à 500 €. C'est ce que précise la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique qui a modifié le Code général des collectivités territoriales.

les seules à pouvoir être transportées par les rats (infections modernes comme la grippe aviaire, etc).

Ces maladies peuvent se transmettre par leur présence, leur contact ou pire, leur morsure.

Anti-rats et souris  
Disponible en mairie

(dans la limite des stocks disponibles)

LESBRÈVES  
DU CONSEILImplantation  
d'un relais  
Bouygues Telecom  
au Lesnot (La Chapelle Caro)

Suite au dépôt d'un dossier concernant un projet d'implantation d'un relais Bouygues Telecom au lieu-dit Le Lesnot à La Chapelle Caro, la commune vient de recevoir une déclaration préalable de travaux concernant ce projet. La commune est dans l'obligation de transmettre ce dossier au service instructeur de Ploërmel Communauté.

À ce stade de la procédure, il existe peu de moyens d'aller à l'encontre de cette installation, néanmoins :

- Considérant la proximité d'habitations (80 m)
- Considérant que le projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile ne prend pas en compte les caractéristiques patrimoniales, architecturales et bâti de cet emplacement
- Considérant la proximité d'un monument mégalithique
- Considérant la présence d'une zone d'archéologie sur la parcelle mitoyenne du projet
- Considérant la présence d'un pylône de radiotéléphonie mobile à 600 mètres du projet envisagé
- Considérant l'existence de réserves foncières à proximité des axes routiers principaux et distants des habitations.

Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré :

- Demande que la déclaration préalable relative à l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile fasse l'objet d'une instruction par le service départemental d'architecture et du patrimoine
- Demande que les pylônes implantés par les autres opérateurs soient utilisés par le demandeur
- Demande qu'une étude d'impact soit réalisée dans le cadre du principe de précaution relatif à la protection des populations contre les nuisances électromagnétiques.

# LES BOÎTES A LIVRES DE VAL D'OUST

## Le Point Lecture de la Chapelle Caro

Créé à l'initiative de l'association du Cercle des amis du village Dragon présidée par Jacqueline Guégan, la boîte à livres, de la Chapelle Caro a été installée en février 2020 près de l'église. L'objectif est avant tout de rendre la lecture et la culture accessibles à tous

en permanence. Fabriquée par M. Lucas, membre de l'association, et décorée par une artiste peintre, tout le monde peut y déposer des livres ou magazines et en emprunter d'autres. Chacun est libre de conserver ce qu'il emprunte ou de le rapporter une fois terminé. Tous les styles de livres y sont représentés : romans, sport, culture, tourisme, livres pour

enfants, dictionnaire, etc. Il y a même une étagère dédiée aux objets divers (décoration, jouets, vêtements). Chaque semaine, un membre de l'association vérifie les livres, trie ceux présents depuis trop longtemps et vérifie les contenus. Cette gestion rigoureuse est nécessaire pour assurer la qualité et la pérennité de ce lieu ouvert à tous.



## La boîte à livres de Quily

Installée en 2020 est située dans l'ancien emplacement du téléphone public. Elle a été pensée et conçue par l'Association Quilymandjaro en partenariat avec Sylvain Gellé, artisan local. L'intérieur

entièrement boisé met en valeur le lieu dont l'extérieur est en pierres du pays. Cet espace en accès libre accueille toutes et tous, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Il se veut propice au partage de livres et à l'accessibilité de la lecture pour tous et portera le nom DES LIVRES ET VOUS. Une

enseigne en cours de création sera apposée à l'entrée. À tout moment et gratuitement, vous pourrez déposer un livre, en prendre un, le garder ou le remettre en circulation en glissant éventuellement un petit mot pour dire ce qui vous a plu... ou pas !"



## Rien à votre goût !

Vous pouvez revenir à un autre moment ou trouver votre bonheur à la Médiathèque de Val d'Oust (Roc Saint-André) ou en mairie de Quily où d'autres livres sont disponibles.



## LESBRÈVES DU CONSEIL



## Enquête publique PRESTIA SBG

L'enquête pour la création d'une unité de peinture sur pièces métalliques sur la commune de Val d'Oust s'est déroulée du 21 septembre au 22 octobre 2020.

Un certain nombre de points de vigilance ont été relevés quant à l'impact environnemental du projet. La société PRESTIA s'est engagée à respecter les normes en vigueur.

### Conclusion du commissaire :

*"J'émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la société PRESTIA SBG pour la création d'une unité de peinture sur pièces métalliques sur la commune du VAL D'OUST, zone industrielle de la Gare."*

Fait à Ploemeur, le 06 novembre 2020  
Le commissaire enquêteur  
Joël LE ROUX

**L'intégralité des documents concernant cette enquête est téléchargeable au format PDF depuis le site de la mairie [www.mairie-valdoust.fr](http://www.mairie-valdoust.fr)**

## Les Mairies de Val d'Oust

### LE CCAS EST À VOTRE DISPOSITION

En cette période de crise sanitaire et afin de lutter contre l'exclusion, le CCAS de Val d'Oust propose d'accompagner les personnes âgées, les personnes isolées, celles qui souffrent de handicap et celles qui vivent mal cette période. C'est pourquoi, nous incitons les personnes à s'inscrire auprès du CCAS au 02.97.74.88.91 afin d'être contactées. Une démarche sociale qui peut aussi être faite par la famille, le voisinage...

Les membres du CCAS pourront par exemple vous téléphoner ou vous rendre visite afin de lutter contre l'isolement.

Nous vous encourageons à vous signaler.

Plus encore en cette période perturbée, l'accompagnement et la protection des personnes fragiles font partie des priorités et de l'action que nous menons au sein du CCAS.



#### Mairie de Val d'Oust

1, rue Nationale  
Le Roc Saint-André  
56460 VAL D'OUST  
Tél. : 02 97 74 93 53

#### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :  
De 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
Samedi matin : de 9 h à 12 h

### UN CALENDRIER VAL D'OUST 2021 AU PROFIT DES JEUNES



Les 9 jeunes, membres de Familles Rurales de Val D'oust, section Roc Jeunesse, vous proposent leur calendrier 2021. En collaboration avec la Mairie, ils souhaitent mettre en avant leur commune dans une de leurs actions d'autofinancement.



#### Les bénéfices de cette vente participeront à la réalisation de leur projet de séjour.

Merci à tous ceux qui contribueront à la réussite de cette nouvelle action:

Prix du calendrier 9 €

Commande possible

via l'animatrice jeunesse :

Rachel Bonneau au 06.02.12.73.40

ou par mail

espacejeunes.famillesrurales@gmail.com



#### Mairie déléguée de Quily

1, rue de l'Église  
Quily  
56800 VAL D'OUST  
Tél. : 02 97 74 92 76

#### Horaires d'ouverture :

lundi : 10 h - 12 h - Mardi : 9h - 12h

Mercredi fermé

Jeudi : 9 h - 12 h - Vendredi : 10 h - 12 h

Samedi fermé



#### Mairie déléguée de La Chapelle Caro

12, avenue Yves Rober  
La Chapelle Caro  
56460 VAL D'OUST  
Tél. : 02 97 74 91 53

#### Horaires d'ouverture

Lundi - Jeudi de 9 h à 12 h

Mardi - Mercredi - Vendredi

De 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

### ASSOCIATIONS ARTISANS TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS COMMERÇANTS SOCIÉTÉS...

Vous faites partie de la vie associative ou économique de Val d'Oust, faites-nous parvenir vos coordonnées, la description de vos activités.

Ces informations seront regroupées et diffusées dans le Guide des Services de Val d'Oust courant 2021 et sur le site de la mairie.

N'hésitez pas à partager la vie de votre association, nous relaierons celle-ci sur les réseaux sociaux.

**Déposez vos documents en mairie**  
ou par mail : [contact@mairie-valdoust.fr](mailto:contact@mairie-valdoust.fr)

**Pendant les Fêtes de fin d'année,**  
**l'Agence Postale Communale sera fermée**  
Les samedis **26 décembre et 02 janvier.**

[contact@mairie-valdoust.fr](mailto:contact@mairie-valdoust.fr) / [www.mairie-valdoust.fr](http://www.mairie-valdoust.fr)